

Accords internationaux et commerce extérieur

L'initiative de l'ASIN nuirait aux entreprises suisses

Le peuple suisse votera le 17 juin 2012 sur l'initiative de l'ASIN intitulée «Accords internationaux, la parole au peuple!». Economiesuisse et l'Union patronale suisse sont vigoureusement opposées à ce projet. Elles le jugent inutile et préjudiciable à notre économie qui, en raison de son haut degré d'interpénétration avec les marchés internationaux, a le plus grand intérêt à la stabilité des relations de la Suisse avec l'étranger.

L'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) a lancé l'initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (Accords internationaux: la parole au peuple!)» dans le but de rendre obligatoire le référendum sur les accords internationaux dits «importants». Elle souhaite introduire un vote obligatoire sur tous les accords internationaux touchant des domaines importants; et ce, qu'un projet soit politiquement controversé ou non.

Le peuple se prononce sur un accord international

Aujourd'hui, la Constitution (art. 140 Cst.) règle quels accords internationaux doivent obligatoirement être soumis au vote du peuple et des cantons. L'adhésion à une organisation supranationale

comme l'UE serait concernée, par exemple. De la même manière, la Constitution fixe pour quelles catégories de traité le référendum facultatif doit être appliqué (art. 141 Cst.): ceux-ci doivent être soumis au peuple sur demande de 50 000 citoyens ayant le droit de vote ou de huit cantons. Il s'agit de tous les accords internationaux qui a) sont d'une durée indéterminée et ne peuvent être dénoncés; b) prévoient l'adhésion à une organisation internationale comme l'OMC; et c) contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en œuvre exige l'adoption de lois fédérales.

Le Conseil fédéral peut conclure seul tous les autres accords internationaux qui n'ont pas une portée particulière. Cela décharge le Parlement et le peuple.

L'économie suisse gagne un franc sur deux à l'étranger. Notre prospérité dépend en grande partie du commerce international de biens et services ainsi que des investissements internationaux. En réaction à la crise économique et financière mondiale et à l'intensification de la concurrence entre places économiques, de plus en plus d'États tentent de cloisonner leur marché. Ils augmentent les droits de douane, introduisent des clauses favorisant les produits indigènes, subventionnent leurs industries exportatrices et limitent les investissements. Ces trois dernières années, plus de 1000 mesures de ce genre ont été introduites à l'échelle mondiale. Quelque 200 mesures touchent directement la Suisse.

Rester un partenaire de négociation crédible

De bonnes conditions-cadre et la sécurité juridique dans le domaine du commerce international sont de la plus haute importance pour les entreprises suisses. Ces conditions sont assurées par un tissu très dense de traités internationaux. La Suisse doit rester un partenaire de négociation attrayant et crédible. En ce qui concerne la négociation d'accords, la politique extérieure doit continuer de tirer sa légitimité démocratique de l'implication des principaux acteurs à un stade précoce, et non de votations qui interviennent tard dans le processus. Si plusieurs accords venaient à être refusés alors qu'ils sont le fruit d'années de négociations et qu'ils sont signés, la Suisse serait considérée comme un partenaire contractuel imprévisible et serait affaiblie sur la scène internationale.

L'industrie suisse bénéficie aussi des accords avec l'étranger.



Photo: Swissmem

Les 500 accords internationaux que la Suisse conclut chaque année couvrent des domaines très divers – du libre-échange aux accords multilatéraux de protection de l'environnement. L'économie attache une importance particulière au réseau dense formé par les 82 conventions de double imposition (CDI), les 120 accords de protection des investissements et les 28 accords de libre-échange. Une douzaine d'accords de libre-échange et 20 CDI sont actuellement en discussion ou en cours de négociation.

Economie compétitive grâce aux accords internationaux

Grâce aux accords de libre-échange, il est possible de supprimer en grande partie les droits de douane et autres entraves au commerce, tels que les prescriptions spéciales en matière d'emballage et d'étiquetage. Cela accroît la compétitivité de nos entreprises sur les marchés d'exportation. Selon une étude du Secrétariat d'État à l'économie (Seco), les exportations suisses destinées à des partenaires de libre-échange extra-européens ont enregistré une croissance près de deux fois plus forte que l'ensemble des exportations au cours des quatre années suivant l'entrée en vigueur de l'accord (10,5 pour cent contre 5,7 pour cent). De plus, ces accords permettent aux entreprises industrielles helvétiques qui exportent de réaliser des économies considérables au titre des droits de douane. Leur montant dépasserait les 100 millions de francs par an. Cela profite aussi aux consumma-

teurs: les économies réalisées sur les importations en provenance de l'UE seulement avoisinent 2 milliards de francs par an.

Outre les accords de libre-échange, les accords bilatéraux de protection des investissements soutiennent également l'activité des entreprises suisses à l'étranger. Ces derniers visent à protéger les

«Les entreprises suisses sont tributaires de bonnes relations avec l'étranger!»

investissements suisses réalisés à l'étranger contre les pratiques contraires au droit international du pays concerné. La Suisse possède le plus grand réseau d'accords, après l'Allemagne et la Chine (état: fin 2010). Au cours des dix dernières années, le montant des investissements directs de la Suisse à l'étranger a doublé et atteint près de 880 milliards de francs. De plus, notre économie a besoin de la coopération internationale dans les domaines de la formation et de la recherche.

En particulier dans la situation économique actuelle, les entreprises suisses sont tributaires de bonnes relations avec l'étranger. L'évolution du cours de change en 2011 a été dramatique: les entreprises exportatrices et celles focalisées sur le marché intérieur pâtissent toujours du franc fort. Ce dernier a en-

traîné une baisse des commandes et une pression concurrentielle encore plus forte de la part des pays voisins. Seules les entreprises qui restent compétitives peuvent prospérer dans une telle situation. Si l'entrée en force d'accords internationaux importants était retardée ou refusée, cela pénaliserait inutilement les entreprises helvétiques par rapport à la concurrence étrangère et menacerait des emplois.

L'initiative modifie un système équilibré

Economiesuisse et l'Union patronale suisse soutiennent sans restriction le système efficace et éprouvé de la démocratie directe. La distinction entre le référendum obligatoire et facultatif a aussi fait ses preuves. Elle garantit que le peuple ne vote que sur des accords internationaux quand il le souhaite réellement. En cas d'acceptation de l'initiative, des accords ne faisant pas l'objet de contestations seraient également soumis au vote. Au lieu de renforcer la démocratie directe, l'initiative l'affaiblirait au contraire. Une succession de votes inutiles et donc inintéressants détériorerait notre démocratie sur le plan qualitatif.

Par le passé, la tenue d'un référendum sur des accords internationaux n'a été demandée que ponctuellement, en l'occurrence, dix fois pour un total de 250 cas environ. L'une de ces demandes de référendum n'a pas abouti. Et les citoyens ont approuvé sept des neuf accords qui leur ont été soumis. ■



Vos employés, s'engagent-ils à cœur dans leur travail?



Participez à la plus grande enquête auprès des employés en Suisse et bénéficiez du benchmarking.

Pour s'inscrire:
www.swissarbeitgeberaward.ch

SWISS
ARBEIT
GEBER
AWARD

HR
SWISS
CONGRESS

BILANZ

icommit

GfK GfK Switzerland